



SRDEI « AMBITION 2030 »

Rapporteure : Paulette PICARD

**Délibération
Séance plénière du 27 juin 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission en date du 14 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Madame Paulette PICARD, rapporteure entendue,

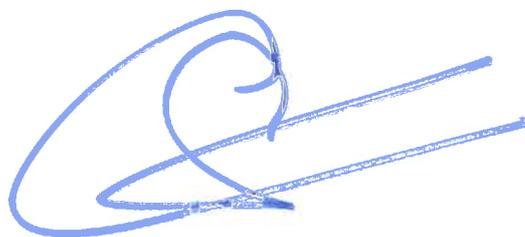
DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 9

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

La Région Centre-Val de Loire a entamé début 2022 la mise en œuvre d'un nouveau *Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)* - « *Ambition 2030* » qui guidera l'action économique régionale sur la période 2022-2028, faisant suite à un premier SRDEII ayant couvert les six années précédentes.

Le présent rapport établit un bilan de la démarche de concertation avec les organismes intéressés qui se clôturera dans le courant de l'été. Il propose cinq axes et vingt priorités pour répondre aux défis économiques de demain et il soumet trois dispositifs à préciser et à mettre en œuvre en amont du vote du futur SRDEII.

UNE DEMARCHE DE CONCERTATION RICHE ANCREE SUR LES TERRITOIRES

Le CESER félicite la Région pour la démarche de concertation, via les Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi, officiellement entamée en novembre 2021 et dont les 46 ateliers thématiques ont été menés sur le premier semestre 2022. La participation de plus de 1500 responsables à ces différents ateliers prouve à la fois l'engagement de la Région dans une co-construction du document économique stratégique, mais aussi la forte volonté des acteurs concernés (organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, syndicats salariés, associations...) d'apporter leurs connaissances des enjeux de leurs secteurs et leurs besoins pour le développement de leurs activités sur le territoire.

Le CESER s'est largement saisi de cette phase de concertation en participant à près d'une trentaine d'ateliers, démontrant ainsi sa volonté d'accompagner l'Exécutif régional dans la bonne prise en compte des aspirations de la société civile organisée¹. Les conseillers CESER ont pu à cette occasion apporter des remarques et des propositions afin d'alimenter le document final.

En sus de cette participation importante des conseillères et conseillers de notre assemblée, le CESER rappelle les travaux d'autosaisines riches de nombreuses préconisations menés durant ce mandat sur des thématiques variées intéressant l'élaboration du SRDEII :

- « *L'attractivité de la Recherche en Centre-Val de Loire – Menaces et opportunités* » de décembre 2019
- « *Virage numérique dans les Très Petites Entreprises* » de février 2020
- « *Agrotransformation en Centre-Val de Loire – Opportunités de valorisation des productions agricoles régionales et des produits alimentaires* » de juillet 2021
- « *Contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire* » de février 2022, dans le cadre de la 1^{ère} COP Régionale et de la Coalition Fret Ferroviaire

Par ailleurs, le CESER mène actuellement trois études sur « *Les plateformes aériennes en Centre-Val de Loire* », le « *Tourisme et l'attractivité pérenne* » et sur « *Les clés de réussite pour les clusters* » qui pourront répondre plus finement aux attendus du schéma. Le CESER reste disponible pour échanger avec l'Exécutif régional et ses équipes sur le sujet en amont du rendu de cette étude.

¹ Voir tableau récapitulatif en Annexe de l'avis.

UN SRDEII REpondant A CINQ GRANDS AXES STRATEGIQUES

Le rapport présenté propose d'axer le futur SRDEII sur cinq grands axes détaillés en vingt priorités.

AXE 1 : REpondre AU DEFi DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DES COMPETENCES FACE AUX BESOINS EN FORT DEVELOPPEMENT ET EN PROFONDE MUTATION

Ce premier axe souhaite répondre aux problématiques nombreuses posées par les grandes difficultés de recrutement ressenties par les chefs d'entreprises. Sans être une exception régionale, la mise en avant de cette ambition démontre la prise en compte par l'Exécutif régional du constat posé par la majorité des secteurs économiques de la région. Celui-ci est conforté par les données de Pôle Emploi estimant à 64,1% les difficultés de recrutement prévues en 2022 en Centre-Val de Loire, soit une augmentation de près de 12 points en un an². Le CESER insiste sur la territorialisation de la réponse à apporter sur ces problématiques de recrutement.

Le CESER se félicite de la prise en compte en *Priorité 2* des démarches de Responsabilité

Sociale de l'Entreprise (RSE) à engager pour améliorer notamment le dialogue social. Ces démarches sont à même d'améliorer les « marques employeurs » dans le but de faciliter les recrutements.

Le soutien annoncé à l'ESS en *Priorité 4* constitue un complément utile aux dispositifs déjà déployés, notamment pour intégrer toutes les populations dans le marché du travail. La politique « *Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée* » votée par l'Exécutif régional en Séance plénière du 12 mai 2022 et encouragée par le CESER, constitue une première amélioration des dispositifs portés jusqu'alors.

AXE 2 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, LEVIER MAJEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES

Cet axe appuie la volonté de la Région de réduire encore les impacts environnementaux des entreprises et de participer aux transitions écologiques et énergétiques rendues indispensables avec le réchauffement climatique et les impacts des conflits mondiaux renchérissant le coût des matières premières, dont l'énergie.

La transition énergétique envisagée en *Priorité 5* passera nécessairement par le déploiement d'un nouveau mix énergétique le plus efficient possible à ambitionner dès aujourd'hui, comme précisé par le CESER dans son avis sur « *La démarche de prospective énergétique régionale* » voté en mai 2022.

Le développement de l'économie circulaire évoqué en *Priorité 7* peut permettre de répondre à une partie des problématiques des difficultés d'approvisionnements et de hausses des coûts de matières premières. Les premières actions menées en ce sens par les CCI et la CRESS en termes d'observations et de mises en relation démontrent le caractère exigeant et nécessairement de proximité du pilotage de ces démarches.

La *Priorité 8* projette les mutations à venir dans l'agriculture régionale qui sont et seront imposées aux exploitations du fait d'aléas climatiques (sécheresses, grêles, inondations) de plus en plus fréquents et réguliers. Ces mutations à venir devront concilier l'évolution

² Source : Enquête Besoin en main d'œuvre – Pôle Emploi

nécessaire vers une consommation de proximité et la vocation nourricière des terres de la région, enjeu affirmé par le CESER dans son rapport sur l'Agrotransformation.

Pour une meilleure efficacité énergétique et environnementale dans leurs échanges de marchandises, la Coalition Fret Ferroviaire animée par le CESER dans le cadre de la 1^{ère}

COP Régionale a proposé 6 préconisations et 23 actions classées par priorité afin de favoriser le report modal de fret de la route vers le fer³. Le CESER engage l'Exécutif régional à prendre à son compte ces préconisations dans le futur SRDEII et à les poursuivre au sein d'une structure à déterminer.

AXE 3 : RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMERISER : ENJEUX MAJEURS DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE DEMAIN

Cet axe constitue le cœur du développement économique du SRDEII avec les objectifs en lien avec l'aide aux filières émergentes, au confortement des secteurs moteurs en région, et le souci de l'innovation constante au sein des entreprises et des milieux de la Recherche.

Les *Priorités 9 et 10* aspirent à une réindustrialisation de l'économie, industrie qui est historiquement un poids fort du tissu de l'économie régionale. Le CESER estime que profiter du Plan « *France 2030* » porté par l'Etat autour des filières stratégiques nationales est une bonne opportunité, tout en

renforçant nécessairement les filières locales et régionales non couvertes.

Les *Priorités 11 et 12* sur les transitions numériques et la Recherche ont fait l'objet de travaux d'autosaisines du CESER⁴ sur lesquels des préconisations seront à exploiter au sein du futur SRDEII.

L'internationalisation est abordée en *Priorité 14*, toujours indispensable à l'économie. Une nouvelle feuille de route détaillée sur ce sujet est attendue par le CESER et devra s'appuyer sur un travail collaboratif avec les Ambassades.

AXE 4 : BOOSTER L'ATTRACTIVITE ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, DE MIEUX ETRE SOCIAL ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire régional est une priorité politique au sein d'une région disposant d'une dynamique démographique incertaine ces dernières années. Ce SRDEII affiche avec cet Axe 4 son rôle dans la réalisation des objectifs du SRADDET⁵ approuvé en février 2020 en matière de consommations foncières et d'équilibre des territoires.

Les *Priorités 15 et 16* s'axent sur l'amélioration des cadres de vie locaux en y renforçant l'offre

de services assurée en partie par le commerce et l'artisanat de proximité.

La *Priorité 17* ambitionne d'encadrer l'offre foncière à vocation économique sur la région, accompagnant celui du SRADDET de zéro artificialisation nette. Si cette volonté forte est indispensable, elle ne doit pas grever les potentialités de développement économique des territoires urbains et ruraux et être pensée de manière équilibrée.

³ Source : Coalition Fret Ferroviaire, 02/2022, Contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire

⁴ « L'attractivité de la Recherche en Centre-Val de Loire – Menaces et opportunités » de décembre

2019 / « Virage numérique dans les Très Petites Entreprises » de février 2020

⁵ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires

Enfin, la *Priorité 18* confirme le secteur du tourisme comme élément majeur de l'attractivité du territoire, en même temps qu'il constitue une locomotive économique. Le CESER mène actuellement une autosaisine en

ce sens dont les conclusions sont attendues fin 2022. Des premiers éléments pourront utilement être communiqués à l'Exécutif régional et ses services dans la phase de finalisation du SRDEII.

AXE 5 : RENFORCER LE JEU COLLECTIF ET SOLIDAIRE DE TOUS LES ACTEURS EN REGION

Depuis 2017, l'agence de développement économique Dév'Up structure la politique économique de la Région et de ses partenaires.

Le CESER estime qu'il convient toujours de conforter cette agence dans son rôle de chef de file économique.

UNE VOLONTE D'ACTION RAPIDE SUR TROIS DISPOSITIFS CIBLANT DES INTERETS DIVERSIFIES

La Région présente une volonté d'action sur trois nouveaux dispositifs dont les pistes proposées sont formulées sur le présent rapport.

capacités de financements des EPCI intéressés et avec la nouvelle carte des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) en cours de révision.

1. L'Exécutif régional souhaite la mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement du commerce de proximité dénommée « **Fond commun Economie de proximité** » pour la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Cette politique serait menée en partenariat avec les EPCI en prenant pour modèle le « *Fond Renaissance* » créé en 2020. Il paraît être un relais intéressant à l'extinction du FISAC⁶.

Le CESER encourage le Conseil régional dans cette politique à même de participer à l'attractivité des territoires en permettant le maintien et le développement des services essentiels à un cadre de vie amélioré par la création de liens sociaux entre les habitants. Cependant, pour être efficace et juste, cette politique devra établir un cadre d'intervention précisant les activités commerciales et artisanales concernées et veiller au respect des règles de la concurrence. Elle devra enfin définir une priorisation des territoires ciblés ou la proposition d'un bonus en lien avec les

2. La création d'un nouveau **fond d'investissement** est envisagée en complément des participations déjà effectives dans des fonds précisés en Annexe 1. Ce fond serait valorisé à 10 millions d'euros au démarrage et cible l'apport de fonds en amorçage sur des entreprises innovantes de moins de six ans dans des secteurs déterminés (numérique, énergie-santé, objets connectés, écotecnologies, biomédicaments, e-tourisme, innovation sociale, cosmétique).

Si le CESER ne désapprouve pas la création d'un nouvel outil de ce type, il émet quelques remarques :

- Une destination unique vers l'amorçage qui pourrait être complétée par des interventions sur le retournement sectoriel, pour peu que des pistes crédibles soient envisagées par l'entreprise en demande ;

⁶ Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

- Une durée maximale de prise de participation du fond dans une entreprise doit être fixée ;
 - Un respect du rôle des Banques avec une intervention du fond uniquement en complément des Banques classiques ;
 - Une règle décisionnelle claire axée en priorité sur les aspects techniques de l'investissement plutôt que sur le choix politique ;
 - La nécessaire présence des représentants des acteurs économiques dans sa gouvernance.
3. L'installation d'un nouvel « **accélérateur** » **dédié à la transition écologique** sur le modèle de l'« Accélérateur PME ». Cette initiative, louable mais modeste (promotions d'une quinzaine d'entreprises) devrait d'être confrontée aux initiatives déjà menées par des organismes socioprofessionnels présents en région tels que les CCI, la CRESS et les réseaux associatifs spécialisés, et non uniquement par les acteurs financiers évoqués dans le rapport (BPI, France Active et AFNOR).

ANNEXE A L'AVIS

Tableau des représentations des membres du CESER Centre-Val de Loire aux ateliers des Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi

Atelier	Conseillère-Conseiller	Idée(s) directrice(s)
<i>Comment accompagner les chefs d'exploitation à réussir leur transition dans une démarche de contractualisation avec la Région</i>	Baptiste MENON	Intervention sur l'importance de financements pour impliquer les agriculteurs prenant des risques dans ces opérations En termes d'organisation, un manque de représentativité des organisations invitées et présentes est pointé, notamment entre l'agriculture conventionnelle et « Bio »
<i>Comment renforcer l'entrepreneuriat des femmes ?</i>	Christine CHEZE-DHO	Il existe des acteurs divers et en nombre sur le territoire, sans lien qui peuvent être peu connus voir méconnus. Il semble nécessaire de favoriser un écosystème des acteurs et de leurs actions, les rendre ainsi visibles et plus efficaces.
<i>Comment innover dans la mobilisation et le recrutement des personnes en recherche d'emploi pour répondre collectivement aux besoins en compétences ?</i>	Patricia LAUPIN	Intervention sur la mise en place de « La Ruche » regroupant les partenaires en lien avec la formation
<i>Comment accompagner les filières en reconversion ?</i>	Pierre CHEZALVIEL	Intervention sur la qualité des projets des filières en reconversion souvent pénalisés par des contraintes administratives excessives et des interventions consultatives environnementales systématiques qui tendent à retarder voire annuler ces conversions innovantes. Se poseront les problèmes pour la réindustrialisation dans une relocalisation bénéfiques aux territoires.
<i>Besoins de compétences de la filière maroquinerie</i>	Patrice DUCEAU	Signalement de la bonne écoute des collectivités locales et des besoins de montées en compétence des personnels présents dans les bassins de vie.
<i>Comment améliorer, par une politique adaptée, le renouvellement des générations en agriculture afin de tendre vers une stabilisation du nombre d'exploitants</i>	Baptiste MENON	Intervention sur la nécessaire défense de tous les agriculteurs, quel que soit leurs activités et leur mode de production
<i>Sécurisation des parcours et développement des compétences</i>	Patricia LAUPIN Jean-Paul CARRIERE	Intervention sur la nécessité de faire venir la formation au plus près des habitants (via entre autres la mise en place des tiers-lieux), de renforcer les moyens de mobilité permettant d'accéder aux formations, ainsi que d'aller vers un guichet unique pour répondre aux demandes d'information sur les formations
<i>Diversification des prestations et clientèles en matière de tourisme patrimonial</i>	Anaïs RUBAUD	Il est essentiel de mieux travailler à la répartition des flux touristiques sur le territoire, notamment en travaillant sur les problématiques d'accessibilité et de renouvellement régulier des offres pour maintenir l'attractivité pour différents publics. Il faut utiliser le rayonnement des grands sites régionaux pour mieux irriguer les flux sur l'ensemble du patrimoine régional (artisanat, sites naturels, ...) et offrir au visiteur une expérience complète et singulière.
<i>L'attractivité dans les métiers de l'industrie</i>	Noël ADAM	Nécessité d'axer les stratégies d'entreprises sur des produits innovants, notamment grâce à des start-ups localisées en région.
<i>Comment renforcer l'attractivité des territoires et l'installation d'entreprises ?</i>	Patricia LAUPIN	Les ateliers ont proposé le développement du SPRO pour renforcer les liens entre les entreprises et les acteurs de la formation, et la création d'un guichet unique pour améliorer l'installation des entreprises.
<i>Besoins de compétences dans le domaine culturel</i>	Martine RICO	Demande de point d'informations ou de métiers supports au service des petites structures (comptable, réponse aux appels à projets).
<i>Les formations sanitaires et sociales</i>	Elisabeth BACLE Marc GERBEAUX Patricia LAUPIN	Interventions sur la nécessaire mixité de ces métiers, le poids de l'Apprentissage dans les recrutements, et les difficultés de recrutement des établissements et services du secteur œuvrant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap
<i>Comment faciliter la transmission d'entreprises ?</i>	Alain JUMEAU	Intervention sur les constats et attentes des entreprises illustrées par l'expérience des services des CCI
<i>Rencontres régionales du tourisme</i>	Anaïs RUBAUD	Rencontres régionales du tourisme : Le développement touristique régional doit être pensé de manière collective et intégrer pleinement les notions de durabilité pour en faire un réel marqueur identitaire de notre territoire.
<i>Comment accompagner le monde agricole dans sa capacité à construire des projets collectifs et/ou territoriaux pour la transition agroécologique de l'agriculture ?</i>	Hervé COUPEAU	Des arbitrages seront à réaliser entre les financements des structures collectives et individuelles.
<i>Premier Conseil stratégique Export Régional</i>	Patrice DUCEAU	Nécessité de décomplexifier le normatif en France, notamment pour les TPE-PME.

A ces ateliers, le CESER a participé aux évènements suivants :

- *Comment renouveler les clientèles du tourisme social et solidaire et faire de la région Centre-Val de Loire une destination pour tous ?*
- *Comment développer les nouveaux modèles économiques en RCVL ?*
- *Les besoins en compétences dans le secteur de l'agriculture.*
- *Quelle structuration pour les filières industrielles du vélo, de l'automobile et du ferroviaire ?*
- *Comment structurer une filière Hydrogène décarbonée ?*
- *Service Public Régional de l'Orientation.*
- *Quels chemins pour la transition énergétique des entreprises ?*

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au rapport sur la préparation du prochain SRDEII « Ambition 2030 »

Intervention de Monsieur Julien REY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-Président du conseil régional, Madame la Rapporteuse, chers collègues.

L'avis de notre rapporteure résume les grands axes et priorités du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - « Ambition 2030 ».

Les 5 grands axes définis par la Région ont des objectifs très louables que nous partageons :

- Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences
- Accélérer la transition écologique et énergétique,
- Relocaliser, diversifier, innover, numériser
- Booster l'attractivité et l'économie de proximité
- Renforcer le jeu collectif et solidaire de tous les acteurs en région

Plus particulièrement concernant les 3 dispositifs présentés :

- Le dispositif intitulé « Fond commun Economie de proximité » nous semble une bonne initiative, en lien avec les travaux actuellement menés par la section prospective du CESER sur le devenir de la ruralité dans notre région,
- Le dispositif « accélérateur » dédié à la transition écologique est également une innovation louable en accord avec les enjeux majeurs qui s'annoncent, même s'il est assez peu ambitieux,
- En revanche le dernier dispositif qui consiste en la création d'un nouveau fonds d'investissement nous interroge.

Nous ne sommes pas intervenus sur le précédent sujet concernant les aides économiques de la Région aux entreprises. C'est donc ici l'occasion de répéter que la Cfdt est particulièrement attachée à la conditionnalité des versements d'aides publiques. Comme vous le savez, nous veillons à ce qu'il y ait toujours des contreparties en cas de versement d'aides régionales aux entreprises, par exemple en termes d'emploi, de formation des salariés, d'égalité professionnelle, ou encore concernant les impacts environnementaux de leur activité.

Globalement les aides apportées par la Région répondent à ces objectifs, il s'agit en effet principalement d'aides en termes d'investissements et développement pour des TPE, parfois pour des PME/PMI.

Jusqu'à présent le principe était ainsi clair : "on n'aide pas une entreprise en difficulté". Il y a donc un réel changement de philosophie avec le nouveau dispositif proposé. Avec ce dispositif d'investissement direct dans le capital de sociétés on peut se poser la question : « est-ce que c'est le rôle de la Région d'aider à boucler des tours de table d'investisseurs ? », que ces investissements soient nécessaires pour sauver une entreprise en difficulté ou pour parier sur le développement futur d'une start-up dont l'activité innovante peut bénéficier à la région.

Si une entreprise est en difficulté, sans perspectives crédibles de redressement, ne faut-il pas plutôt réserver les maigres moyens disponibles pour aider les salariés, par exemple en amplifiant le financement des formations, pour des reconversions en complément des obligations des entreprises et des dispositifs légaux ?

Avec le dispositif proposé, dont les contours restent très flous, les paris seront sans doute risqués et les arbitrages douloureux.

La Région a explicitement cité l'exemple d'Imperiales Wheels : si l'investissement envisagé fait en sorte que Renault et Peugeot tiennent leurs engagements et que l'entreprise trouve de nouveaux débouchés cela sera gagnant pour tout le monde. Mais encore faut-il que cela soit le cas.

Avec ce type d'aides indirectes l'évaluation et l'expertise de l'utilisation des fonds publics sont pour la CFDT d'autant plus indispensables.

La CFDT approuvera l'avis de la rapporteure sur ce schéma.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUN 2022

Avis du CESER relatif à : Préparation SRDEII « Ambition 2030 »

Intervention de Madame : Florence DUMOND

Au nom du groupe : CGT

**Monsieur le Vice-Président de l'Economie, du tourisme et de l'Europe,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères**

Alors que le SRDEII va définir le schéma de ce que devrait être notre économie et les innovations pour les années à venir, la CGT souhaite faire un rappel de quelques points sur lesquels elle continuera le débat des idées et s'évertuera à construire la réflexion collective pour que la question des salarié-es et de l'utilisation de l'argent public et du financement de notre économie soient entendues.

Ainsi, la CGT le redit, la problématique de recrutement que rencontre les entreprises aujourd'hui est issue d'une part de leur volonté d'avoir des salarié-es opérationnels très rapidement, avec une polyvalence accrue tout en ne développant pas de politique salariale favorable à la reconnaissance de certaines filières et en continuant de dégrader les conditions de travail par la flexibilité, la non reconnaissance de la pénibilité, les formations tronquées axées sur l'aspect utilisatrice productive et non sur l'aspect connaissance métier avec objectif d'évolution professionnelle.

La CGT insiste aussi sur le fait que le système d'économie libérale, qui plus est mondialisé, où les finances ont pris le pouvoir pour dicter les feuilles de route aux grandes entreprises aujourd'hui multinationales, a conduit à la désindustrialisation de notre pays. Aujourd'hui on en comprend mieux les dégâts sociétaux et la CGT alerte depuis des années sur les dégâts sociaux.

Ce système organise l'appauvrissement de certains territoires, des populations et des salarié-es par la concentration des outils de production demandant de gros investissements pour assurer leur rentabilité par des logiques d'industrialisation.

De plus, après avoir créer les conditions favorables aux marchés pour que se développe le tissu des PME qui souvent se trouvent être tout simplement des sous-traitants ou des entreprises prestataires de ces grands groupes, elles s'adressent à la puissance publique en cas de difficultés et s'appuient sur les politiques publiques pour capter les financements de relance de l'économie.

Ces stratégies ont conduit à la désertification de certains territoires, qu'il faut aujourd'hui accompagner pour les revitaliser. La CGT est favorable à mener des politiques pour relocaliser des emplois, réimplanter des services publics et des commerces, développer la recherche et l'innovation mais la question du financement divise le CESER.

Pendant que certains sont favorables à des aides, des fonds d'investissements, des partenariats publics privés, la CGT est plutôt favorable à ce que les institutions comme la CDC, la BPI, le secteur bancaire mais aussi le budget de l'Etat par la redistribution issue d'une fiscalité juste permette le financement des investissements et des moyens fixés en concertation avec les Collectivités pour développer et maîtriser ces politiques publiques afin de garantir l'emploi, la lutte contre les fractures territoriales et l'égalité d'accès aux services publics.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2022

Avis du CESER : Rapport Préparation du prochain SRDEII « Ambition 2030 »

Au nom du groupe : Artisanat

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat salue la mise en œuvre d'un nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et la démarche de concertation qui a été menée par la Région.

Selon l'axe stratégique N°1 du SRDEII, le groupe Artisanat rappelle qu'il faut travailler prioritairement à une meilleure prise en compte des besoins d'emploi sur les bassins de vie de notre territoire. Les travaux menés au sein des commissions du CREFOP et les observatoires du GIP ALFA peuvent relayer informations et analyses pour disposer d'une cartographie à l'échelle du territoire complémentaire aux données de POLE EMPLOI, assurant au-delà de l'identification des besoins, le possible développement de compétences sur ces mêmes territoires.

Pour répondre au défi de l'emploi sur notre territoire, nous préconisons un accompagnement des chefs d'entreprises, qui doit se faire au travers de formations RH pour leur permettre de développer leurs compétences en matière de recrutement, de management et de mise en œuvre de démarches liées à la qualité de vie au travail ; l'ensemble de ces dispositions devant permettre de recruter plus facilement et de fidéliser les salariés.

D'autres propositions, liées aux relations des jeunes avec l'emploi doivent être envisagées comme les forums pour l'emploi, la mise en relation des entreprises et des représentants de l'orientation dans les établissements scolaires (conseillers d'orientation), l'organisation de rencontres dans les collèges et les lycées pour présenter les métiers à fort potentiel d'embauche, le développement des stages de 3^{ème} en aidant les élèves dans leur mobilité.

L'artisanat, le commerce et les professions libérales, souhaitent s'impliquer dans des démarches de transition écologiques et énergétiques, selon l'axe N°2. Toutefois, comme pour les grandes entreprises, il conviendra d'un accompagnement dans les démarches de financement en simplifiant l'accès au fonds européens par exemple. Enfin, l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire est une priorité pour maintenir l'emploi et développer l'innovation.

Le groupe Artisanat s'inscrit dans la volonté du SRDEII de booster l'attractivité et l'économie de proximité dans les territoires, priorité de l'Axe N°4 du Schéma :

- L'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises pour éviter les échecs.
- La revitalisation de centres-villes/bourgs avec pour priorité la visibilité des commerces déjà installés et la mise en œuvre d'une politique de développement (installations de nouveaux commerces en cohérences avec ceux déjà présents, projets innovants comme les boutiques éphémères).
- La création dans chaque ville et EPCI d'une foncière permettant l'accès à des loyers modérés pour faciliter l'installation de nouveaux commerces et assurer la pérennité de leur activité.

Enfin, donner de la visibilité au Made in France au travers de nos métiers d'arts et de la fabrication, bien implantés en région, en les accompagnant financièrement au travers de CAP Développement ou de CAP Création et faciliter l'instruction des dossiers d'aides...

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à Préparation SRDEII

Intervention de Monsieur Patrick UGARTE

Au nom du groupe des ENTREPRISES et Indépendants (GEI)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), Mme le rapporteur, chers collègues,

Mon intervention est au nom du groupe des Entreprises.

Tout d'abord pour souligner la qualité de l'avis qui a repris les débats exprimés autour de la préparation du SRDEII.

Tout d'abord sur les concertations, au-delà des ateliers Thématiques qui ne donnent que des visions liminaires des sujets abordés, il est nécessaire d'ajouter une nécessaire Co Construction à laquelle nos organisations d'entreprises entendent contribuer activement.

Les 5 axes Stratégiques évoqués correspondent à des axes majeurs pour nos entreprises

Notamment sur les Compétences et leurs identifications en amonts,

La transition écologique et énergétique liés aussi à la mobilisation de nos entreprises du BTP,

La relocalisation et la réindustrialisation nécessaire de nos territoires pour lesquelles nous souhaitons que tous les soutiens soient apportés afin que notre région soit les 1^{er}s territoires d'accueil en levant les freins, tous les freins, afin de permettre des implantations facilitées

L'ATTRACTIVITE a constamment été rappelé dans les débats

Ensuite nous notons avec intérêt l'annonce qui nous est faite de 3 dispositifs :et notamment :

Un fond Commun de Proximité en partenariat avec les EPCI, outil indispensable à la revitalisation alors que les FISAC prennent fin ;

La Création d'un nouveau Fonds d'investissement Régional, outil majeur régional de participation de haut de bilan afin de permettre d'agir en bras de levier pour les investissements à venir ...

Pendant la crise Covid nous avons souhaité que Centre Capital Développement joue ce rôle, mais son évolution et sa dilution ne paraissait plus correspondre à l'objet souhaité et avait nourri des interrogations de la part de nos organismes d'entreprises qui en détiennent des participations d'actionariat.

Nous rejoignons l'avis qui souligne la nécessaire présence des représentants des acteurs économiques dans leur gouvernance.

Après l'écoute et la concertation nous entrons donc dans la Co Construction qui nous semble nécessaire.

C'est donc sur des bases de beaucoup de pragmatisme que nous souhaitons que ce futur SRDEII soit élaboré afin d'un meilleur partage avec nos acteurs de l'économie et nos entreprises

Nous voterons l'avis



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr